

Matane, mercredi 16 avril 2003.

Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement  
Edifice Marie-Guyart  
676, boul. René Lévesque Est, 30e étage  
QUÉBEC (Québec)  
G1R 5V7.

Objet : demande d'audience publique, Projet d'établissement  
d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane

Monsieur le ministre,

Le groupe environnemental UNI-VERT RÉGION MATANE, organisme sans but lucratif œuvrant en sensibilisation, éducation et défense, protection et aménagement en environnement dans la MRC de Matane, sollicite des audiences publiques sur le Projet de lieu d'enfouissement sanitaire à Matane, soumis par la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de la Haute-Gaspésie, de Matane, de la Matapédia et de la Mitis.

Voici nos motifs :

- Nous croyons qu'en cas d'acceptation de ce Projet, les citoyens matanais concernés vont encourir une perte importante de qualité de vie.

L'augmentation des odeurs, étant donné la proximité du site avec la ville et compte tenu que le vent dominant amène ces odeurs vers la ville de Matane, est un élément de préoccupation.

Lors de la rencontre d'information, les représentants des promoteurs n'ont pu affirmer qu'il n'y aurait pas d'augmentation des odeurs.

L'augmentation du nombre de passage des camions est un autre élément qui va affecter la qualité de vie des matanais, notamment par le bruit, la poussière et les risques accrus de déversements de matières résiduelles variées dans l'environnement.

- D'un point de vue environnemental, le territoire choisi pour implanter ce site est déjà dégradé par divers sites d'enfouissement et de traitement s'y retrouvant et nous questionnons la pertinence d'augmenter les risques reliés à la contamination des sols, des nappes d'eau, à l'augmentation de la vermine, par l'arrivée des déchets de 65 municipalités. Le choix de ce site près de la population et entre 2 cours d'eau majeurs est problématique.

- Des types de déchets qui y seront enfouis, si l'on se réfère à l'Etude d'impact, suscitent des questionnements et de fortes inquiétudes; que l'on pense aux sols contaminés, matières industrielles non dangereuses et cendres industrielles.
- Contrairement à la directive de la direction des évaluations environnementales du ministère de l'environnement, aucune solution de rechange n'a été proposé et il n'y a pas de recherche sérieuse pour un ou des sites alternatifs, que ce soit dans la MRC de Matane ou dans les autres MRC, alors que nous savons que d'autres alternatives sont possibles et peuvent être mieux acceptées socialement.
- Le manque flagrant d'information et de consultation de la population matanaise en début de processus, constitue une autre lacune à la directive des évaluations environnementales du ministère de l'environnement. On remarque d'ailleurs maintenant qu'à mesure que les citoyens sont mis au courant et prennent conscience de l'ampleur du Projet, celui-ci suscite une opposition grandissante.

En tant que groupe environnemental, nous avons une obligation morale de s'assurer que la population locale soit bien informée de toutes les implications et risques environnementaux associés à un tel projet, afin qu'elle puisse en toute connaissance de cause, faire valoir son opinion.

Comme il existe des solutions alternatives à court terme, pour l'enfouissement des déchets dans les régions impliquées, nous croyons qu'il est important de prendre le temps de bien évaluer toutes les implications possibles d'un projet d'une telle envergure.

En souhaitant que vous répondrez favorablement à cette requête, nous vous prions d'accepter, monsieur le ministre, nos salutations distinguées.

  
 Gérard Rouleau, président  
 Groupe environnemental UNI-VERT  
 RÉGION MATANE

C.P. 162  
 Matane (Québec)  
 G4W 3N1

Matane le 17 avril 2003

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT  
Édifice Lomer-Gouin  
575 rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec, (Qc)

**Objet : Demande d'audiences publiques**

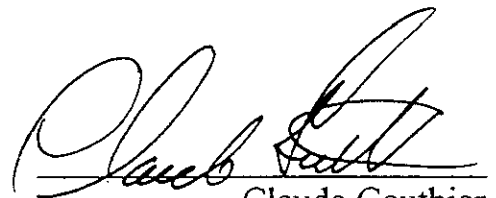
Bonjour,

Je réclame à titre de propriétaire d'entreprise touristique, la tenue d'assemblées du Bureau des Audiences publiques en environnement pour le projet du LET (Lieu d'Enfouissement Technique) de Matane. Ce plan de schéma est présenté par une régie inter municipale composée par les MRC de Matapédia, Matane, Haute Gaspésie et Mitis. Étant propriétaire d'un Camping situé à proximité du site choisi pour mettre en place ce projet, je crains que sa réalisation ait des répercussions néfastes pour mon commerce.

D'abord, comme l'eau de notre puit artésien provient de la même montagne que le futur méga-site d'enfouissement, je crains les risques de contamination de notre réserve d'eau potable, car il y a beaucoup d'éclaircissements à obtenir sur certains points nébuleux, entre autres sur les analyses relatives au sol en interaction avec l'eau. Il y a aussi les risques que la veine d'eau qui alimente notre puit soit coupée et qu'ainsi l'on perde toute alimentation puisque le réseau d'aqueduc de la ville ne dessert pas notre secteur.

De plus, personne n'a pris en considération les répercussions que ce projet peut avoir sur le plan humain. Il est certain que l'achalandage de mon commerce sera en baisse si ce projet se concrétise. Qui voudrait camper à proximité d'un méga-site d'enfouissement et être dérangé par les nombreux camions qui circuleront sans arrêt? Personne n'a pris en considération la possible dévaluation de nos commerces, maisons et terrains. Personne, dans ce projet, ne tiens compte de la qualité de vie des résidents permanents et temporaires.

Finalement, je suis d'avis que la version finale de l'étude d'impact et le rapport intitulé : « réponses aux questions et commentaires » ne cautionnent pas les exigences de la directive du Ministère de l'Environnement, surtout concernant sa nouvelle politique de l'eau. Ces documents contiennent des analyses incertaines. Voilà pourquoi je demande que soit reconsidérée l'importance du site et même son emplacement.



Claude Gauthier

Camping Parc Sirois La Baleine

Matane le 17 avril 2003

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT  
Édifice Lomer-Gouin  
575 rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec, (Qc)

**Objet : Demande d'audiences publiques**

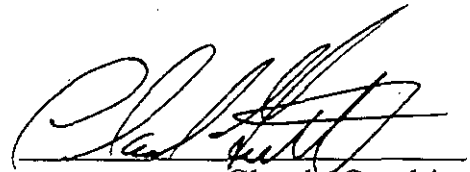
Bonjour,

Je réclame à titre personnel la tenue d'assemblées du Bureau des Audiences publiques en environnement pour le projet du LET ( Lieu d'Enfouissement Technique ) de Matane. Ce plan de schéma est présenté par une régie inter municipale composée par les MRC de Matapédia, Matane, Haute Gaspésie et Mitis.

Étant résident de Matane-sur-Mer, tout près du présent site d'enfouissement, je crains que la réalisation de ce projet ait des répercussions sur la qualité de la santé de ma famille. Il y a quelques années, l'ancien site avait contaminé l'eau potable que nous consommions. Ma santé et celle de mes enfants avait été mise en danger. Nous avons alors été contraint de condamner notre puit artésien. Aujourd'hui, avec ce projet de méga-site d'enfouissement, je crains pour la sécurité et la santé de ma famille, car il y a beaucoup d'éclaircissement à obtenir sur certains points nébuleux, entre autres sur les analyses relatives au sol en interaction avec l'eau.

De plus, personne n'a pris en considération les répercussions que ce projet peut avoir sur le plan humain. Aucune étude ne mentionne les dérangements qui seront encourus par les résidents du secteur avec tout ces camions qui circuleront. Personne n'a pris en considération la possible dévaluation de nos maisons et terrains. Personne, dans ce projet, ne tiens compte de la qualité de vie des résidents.

Finalement, je suis d'avis que la version finale de l'étude d'impact et le rapport intitulé : « réponses aux questions et commentaires » ne cautionnent pas les exigences de la directive du Ministère de l'Environnement, surtout concernant sa nouvelle politique de l'eau. Ces documents contiennent des analyses incertaines. Voilà pourquoi je demande que soit reconsidérée l'importance du site et même son emplacement.



Claude Gauthier

---

De: Claude Mc Mullen

Envoyé: 3 avril, 2003 20:05

Matane

6212-03-0a1

Objet: Futur dépotoir régional de Matane

Bonjour madame,

Je vous demande la tenue d'audiences publiques pour que la population puisse avoir son mot à dire à ce propos.

Je m'inquiète pour l'augmentation du trafic de camions lourds aux senteurs...

Nous avons déjà à Matane de mauvaises odeurs, avec nos deux usines et leurs boues usées...

Et qu'en est-il des ruissellements de ce dépotoir?

Et que dire de l'augmentation de rats et de goélands ?

Et surtout, la population n'est pas en accord, on a assez de nos déchets sans avoir ceux des voisins.

Bien à vous, madame.

Merci de votre compréhension et permettez-nous la tenue de ces audiences.

Claude Mc Mullen

184

CR3

Établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire  
à Matane

Matane

6212-03-0a1



**Chambre de commerce**  
région de Matane

Matane, le 8 avril 2003

Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyard  
675, boul René Lévesque Est 30<sup>me</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

C.P. 518  
Matane (Québec)  
Téléphone: 418-562-9344  
Télécopieur: 418-562-7734  
G4W 3P5

À qui de droit

Objet : Demande d'audience publique pour le LES de Matane

Les membres (327 entreprises de la MRC de Matane) de la Chambre de commerce - région de Matane demandent la tenue d'une audience publique dans le dossier du LES de Matane.

Nous désirons approfondir nos connaissances dans cette proposition de projet pour la région de Matane. Un tel projet se doit d'être étudié avec sérieux. Les membres de la Chambre de commerce - région de Matane sont inquiets et très mal informés. Nous voulons réellement connaître les enjeux, les raisons du choix de la MRC de Matane, les retombées économiques possibles et surtout les conséquences environnementales. La région de Matane fait également partie du circuit touristique Gaspésien et nous sommes préoccupés de voir ce LES détruire nos efforts de développement touristiques. Plusieurs questions sont sans réponses et nous souhaitons ardemment cette rencontre afin d'être en mesure d'avoir des réponses claires à nos questions.

Veillez accepter mes salutations les meilleures.

Eric Imbeault

Directeur général

Chaque fois que nous nous chargeons de nos responsabilités, nous sommes conscients de l'impact  
notre comportement et notre responsabilité ont sur l'environnement.

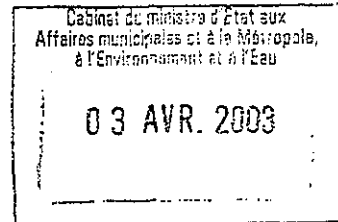
Matane



Matane

31 Mars 2003-03

M le Ministre André Boisclair  
Cabinet du Ministre  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>ème</sup> étage  
Québec ( Québec) G1R 5V7



Suite au projet d'un lieu d'enfouissement à Matane, ou dépotoir, je vous partage mes inquiétudes tant qu'aux risques de contaminations de l'environnement des Matanais, ainsi qu'à la détérioration de la qualité de l'air de ceux-ci.

Espérant que vous trouverez une autre solution, je vous demande de tenir une audience publique, afin de nous informer des nouvelles orientations possibles à donner à ce projet.

Faisant foi à un gouvernement responsable, auriez-vous la bonté de m'informer de la date de la tenue de cette audience.

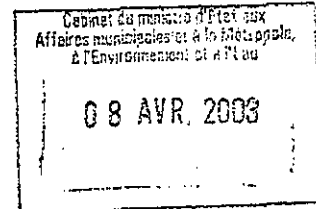
Jean Bouchard

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Bouchard". The signature is written in a cursive style with a large loop at the end. Below the signature, the word "Matanais" is printed in a simple, sans-serif font.

Merci !

Matane, le 4 avril 2003.

Monsieur André Boisclair  
Cabinet du ministre d'Etat aux Affaires municipales  
Et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau.  
Et leader du gouvernement  
Ministère de l'Environnement  
Edifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R-5V7



Objet: Demande d'audiences publiques.

Monsieur le Ministre,

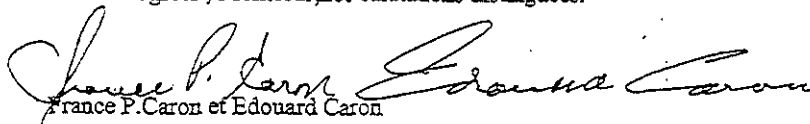
Faisant suite à une séance d'information tenue par le bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement, à Matane le 25 mars dernier, nous vous demandons en tant que citoyens et contribuables payeurs de la ville de Matane de tenir incessamment des audiences publiques quant au projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane.

L'intérêt suscité par ce projet se situe à plusieurs niveaux: au niveau personnel, nous avons une très grande préoccupation de la qualité de notre environnement car nous avons une famille et notre propriété est sise dans les environs immédiats de ce site ce qui tend à vous dire que nous sommes très préoccupés par la qualité de l'eau potable, de l'air ambiant, d'un environnement propre et sain et nous considérons que l'arrivée de ce grand dépotoir appelons-le ainsi, suscite chez-nous et nos voisins de grandes inquiétudes quant à des désastres écologiques potentiels, à la présence de rongeurs, goélands et autres espèces pouvant entraîner des problèmes de santé majeurs pour la population et les familles établies près du site. Nous avons choisi d'élever nos enfants dans un milieu sain et non près d'un immense dépotoir; nous avons choisi de vivre en région près de la nature et nous tenons à conserver notre qualité de vie en lien avec la qualité de notre environnement.

Nous portons aussi un très grand intérêt à notre ville en tant que citoyen actif à son devenir et soucieux de sa vocation touristique et je ne crois pas qu'une montagne de vidanges puisse amener le tourisme à Matane et encore moins le retenir. Ce projet est en incubation depuis près de deux ans et voilà qu'à 6 mois de sa concrétisation, la population matanaise en est informée et que l'accent est mis sur l'aspect économique de la chose; qu'en est-il de la santé publique? de notre qualité de vie? de notre droit de regard comme payeur de taxes et décideur?

Monsieur le Ministre pour tous ses motifs et pour l'intérêt mentionné à la non-réalisation de ce projet, nous vous demandons la tenue d'audiences publiques. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
France P. Caron et Edouard Caron

---

**De:** Jean-Marc Rioux  
**Envoyé:** 13 avril, 2003 20:29

Établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire  
à Matane

**Matane**

6212-03-0a1

**Objet:** Mégadépotoir

Bonjour,

Je veux vous faire savoir mon désaccord avec le projet de Mégadépotoir à Matane pour les  
de la région.

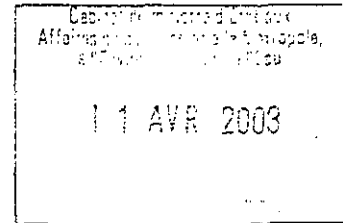
Jean-Marc Rioux

Matane

Matane, le 8 avril 2003.

Matane

6212-03-0a1



Monsieur André Boisclair  
Cabinet du ministre d'Etat aux Affaires municipales  
Et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau.  
Et leader du gouvernement  
Ministère de l'Environnement  
Edifice Marie-Guyart, 30<sup>ième</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R-5V7

Objet: Demande d'audiences publiques.

Monsieur le Ministre,

Faisant suite à une séance d'information par le bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement tenue à Matane le 25 mars dernier, je vous demande en tant que citoyen et contribuable payeur de la ville de Matane de tenir incessamment des audiences publiques quant au projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane.

L'intérêt suscité par ce projet se situe à plusieurs niveaux: au niveau personnel j'ai une très grande préoccupation de la qualité de mon environnement car j'ai une famille et ma propriété est sise face au site actuel du dépotoir ce qui tend à vous dire que je suis depuis plusieurs années très interpellé par le bruit des allées et venues de tous les camions qui y ont accès et surtout par la qualité de l'air ambiant qui à certain jour est nauséabond et nuit considérablement à ma santé qui est déjà lourdement hypothéquée. Je suis d'autant plus inquiet de la qualité de mon eau potable lorsque le site sera opérationnel car ma consommation actuelle d'eau se fait à partir d'un puits. En résumé ce grand dépotoir appelons-le ainsi, suscite chez moi et mes voisins de grandes inquiétudes quant à la dégradation de notre air ambiant, de notre eau potable, de notre environnement immédiat; conséquemment nous appréhendons des désastres écologiques potentiels. Nous avons choisi de vivre en région près de la nature et nous tenons à conserver notre qualité de vie en lien avec la qualité de notre environnement.

Je porte aussi un très grand intérêt à ma ville en tant que citoyen actif à son devenir et soucieux de sa vocation touristique et je ne crois pas qu'une montagne de vidanges puisse amener le tourisme à Matane et encore moins le retenir. Ce projet est en incubation depuis près de deux ans et voilà qu'à 6 mois de sa concrétisation, la population matanaise est informée et que l'accent est mis sur l'aspect économique du projet; qu'en est-il de la santé des citoyens? de la qualité de vie? de notre droit de décider comme payeur de taxes?

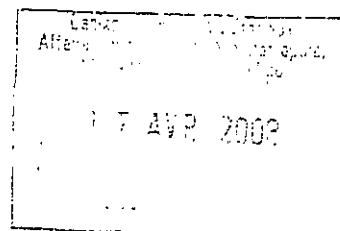
Monsieur le Ministre pour l'intérêt démontré et tous les motifs mentionnés à la non-réalisation de ce projet, je vous demande la tenue d'audiences publiques au sujet de ce méga dépotoir. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

*Euclide Bouffard*

Matane, le 14 avril 2003.

Cabinet du ministre  
Ministère de l'environnement  
Edifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Levesque Est, 30 étage  
Québec, P.Q. G1R-5V7



Objet: demande d'audiences publiques à propos d'un projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane.

Bonjour,

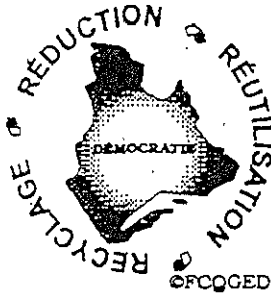
J'ai assisté à la séance d'information publique tenue à Matane, le mardi 25 mars 2003 et j'ai consulté les documents disposés dans les centres de consultations concernés. Loin d'être rassuré par les ingénieurs et leur documentation stéréotypée, je réclame à titre personnel la tenue d'une audience du Bureau des Audiences publiques pour le projet cité en rubrique.

Le motif de ma demande et mon intérêt pour les audiences du B A P E sont les suivants:

- Je crois que l'information disponible est nettement insuffisante pour pallier aux dangers inhérents à 52 ans d'enfouissement de déchets provenant de 65,000 habitants dans un environnement déjà 'surpollués'.
- Le secteur visé pour le site d'enfouissement comprend déjà:
  - une usine de pâte (Tembec).
  - une cartonnerie (Smurfit-Stone).
  - une entreprise de déchets Sani-Manic).
  - des bassins d'épurations etc...
- Ainsi, le secteur ouest de la ville de Matane est actuellement très souvent envahi par des odeurs nauséabondes. Qu'arrivera-t-il avec le mega site d'enfouissement projeté?
- Les études que j'ai consultées et la séance d'information à laquelle j'ai assistée m'ont permis de conclure que personne n'a prévu de potentiels déséquilibres dûs au réchauffement de la planète ou à des séismes. Pourtant, l'inondation au Saguenay pourrait se reproduire ici.
- Les effets négatifs environnementaux vont sûrement nuire au secteur touristique de la grande région de Matane. Je n'ai rien vu, ni rien entendu de rassurant sur les impacts du secteur économique névralgique qu'est le tourisme à Matane.
- Je suis persuadé que les maisons situées dans le secteur ouest de la ville de Matane vont être dévaluées à cause de la proximité du secteur concerné.
- Je crois sincèrement que notre municipalité fait fausse route en accueillant les déchets de la moitié de la Gaspésie et d'autre part en recherchant l'implantation de nouvelles entreprises. Ces nouvelles entreprises recherchent la qualité de vie et un environnement sain.

- Enfin je décèle plusieurs contradictions entre la politique de la ruralité du gouvernement provincial, l'objectif de rétention des jeunes en région et l'implantation d'un centre des odeurs nauséabondes dans la ligne des vents dominants près d'une ville à rivière à saumon et dans un secteur déjà surpollué.

  
André Renaud



## Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

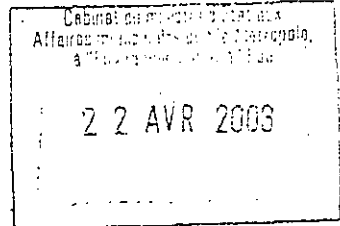
**184**

Établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire  
à Matane

Matane

**CR3**

6212-03-0a1



Montréal, 17 avril 2003

Ministre de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart  
675 boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

Objet: Demande d'audiences publiques pour le projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane par la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de la Haute-Gaspésie, de Matane, de la Matapédia et de la Mitis.

Madame, monsieur,

Par la présente, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) sollicite la tenue d'une audience publique pour le projet cité en rubrique.

Le fait que ce projet pourrait avoir une durée de vie d'au-delà de 50 ans, il nous apparaît essentiel qu'il fasse l'objet d'un examen rigoureux de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et aussi que la population soit invitée à en connaître tous les impacts potentiels.

Certains points nous préoccupent davantage, notamment :

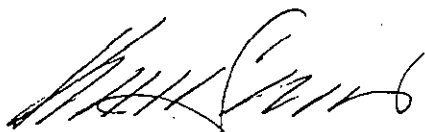
- Le site en lui-même, qui n'a pas fait l'objet de recherches de localisations alternatives;
- L'arrimage entre le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC hôte et des MRC avoisinantes, le cas échéant;
- La capacité d'élimination demandée par la Régie intermunicipale semblant ne pas être en conformité avec les objectifs de valorisation de la Politique provinciale sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008;
- La réhabilitation et le suivi environnemental de l'actuel LES de Matane, LES visé par le présent agrandissement;

FCQGED  
4200, rue Adam, Montréal  
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686  
fax.: (514) 396-7883  
fcqged@cam.org

- L'augmentation du débit et de la charge polluante de la station d'épuration des eaux usées de Matane où seraient acheminé le lixiviat;
- La contamination actuelle de l'endroit où l'agrandissement proposé aurait lieu, ce qui rendrait possible un dépassement des normes de rejets prévues dans le Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à la présente demande, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

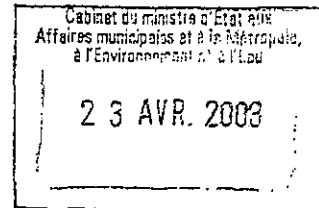


Karel Ménard  
Directeur général



Matane, le 17 avril 2003

Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Qc) G1R 5V7



Objet : demande d'audience publique

Madame,  
Monsieur,

Nous réclamons la tenue d'une audience publique concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane.

Comme notre maison se situe à la limite de Matane-sur-Mer (section Ouest), nous ne sommes pas desservis par le système d'aqueduc et vu les coûts très élevés de l'installation du dit système, nous ne serons probablement jamais rattachés à l'aqueduc. Nous avons donc, depuis vingt-quatre ans un puits de surface qui nous alimente en eau. Le projet du site d'enfouissement sanitaire nous inquiète beaucoup, car nous sommes situés pratiquement en face du site retenu. Les eaux souterraines s'écoulant vers la mer, nous pensons que notre puits, de même que ceux de tous les citoyens de Matane-sur-Mer qui n'ont pas accès au système d'aqueduc de la Ville, pourrait être contaminé par le site d'enfouissement.

De plus, nous doutons de l'hypothèse que le mégasite d'enfouissement, au cours de sa durée de vie estimée à plus de cinquante ans, ne connaisse aucun épisode malheureux pour l'environnement. Les risques de fuite ou d'accidents causés par la nature (inondation, glissement de terrain) sont à prendre en sérieuse considération.

Bref, nous vivons dans une petite ville qui a comme attraits touristiques le fleuve (ici appelé la mer) et sa rivière à saumon. Il faut tenter de lui conserver son équilibre écologique, compte tenu qu'il est déjà passablement hypothéqué par les importants rejets au fleuve de l'usine de pâte et par les odeurs nauséabondes émises par les étangs d'épuration de la ville de Matane et des deux usines de pâte et carton.

Nous pensons que le projet du site d'enfouissement n'est pas de nature à protéger ce mince équilibre et surtout qu'il peut avoir des conséquences dramatiques sur la qualité de l'eau des citoyens de Matane-sur-Mer non rattachés au système d'aqueduc de la Ville. C'est pourquoi nous demandons qu'une audience publique ait lieu afin d'y voir plus clair.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
France Bernier et Michel Côté



184

CR3

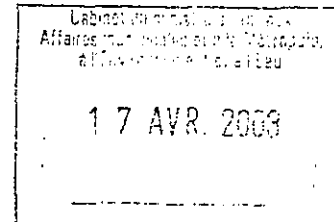
Établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire  
à Matane

Matane

6212-03-0a1

Rimouski, le 16 avril 2003

Monsieur André Boisclair  
Cabinet du Ministre  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart  
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7



**OBJET : projet de lieu d'enfouissement technique à Matane**

Monsieur le Ministre,

Depuis quelques années, nous suivons avec attention les développements relativement au projet de lieu d'enfouissement technique (LET) de Matane, puisque la gestion des matières résiduelles constitue un des dossiers prioritaires du CRE BSL et de ses groupes membres.

Au terme de nos démarches, nous souhaitons vous adresser cette demande d'audiences publiques sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement. En effet, plusieurs groupes et citoyens demandent des réponses à des questions qui sont susceptibles d'avoir un impact réel sur leur bien-être (par exemple, sur la recherche de sites alternatifs ou l'accroissement de la vermine, des odeurs, du camionnage et du bruit). Compte tenu de l'ampleur et de l'importance des préoccupations sociales ou environnementales exprimées par la communauté, le CRE BSL espère que celles-ci seront prises en considération lors d'un processus démocratique, transparent et impartial.

Nous estimons qu'avant de procéder à ce projet qui engagera la population pour de nombreuses années, il conviendrait de permettre à la communauté d'exprimer son point de vue à l'intérieur de consultations qui devraient favoriser l'émergence de positions éclairées sur le projet.

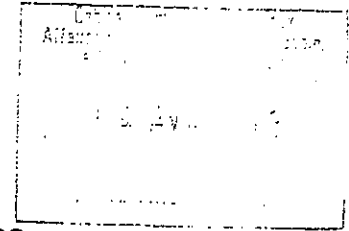
Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à cette requête, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations très cordiales.

La directrice,

A handwritten signature in black ink, reading "Luce Balthazar". The signature is written in a cursive, flowing style with large loops and elegant curves.

Luce Balthazar

Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7



objet : demande d'audiences publiques

Bonjour,

Je réclame à titre personnel la tenue d'assemblées du Bureau des Audiences publiques en environnement pour le projet du LET ( Lieu d'Enfouissement Technique ) de Matane. Ce plan de schéma est présenté par une régie inter municipale composée par les MRC de Matapédia, Matane, Haute Gaspésie et Mitis. Des informations complémentaires doivent être fournies par le promoteur sur divers paramètres, dont ceux-ci bas présentés.

Une analyse détaillée doit être effectuée sur les caractéristiques de mouvance de l'argile du site (possibilité de tassements, stabilité des argiles, etc.) et sur celle des zones à risques entourant ce dernier. LORSQUE LE PROMOTEUR MENTIONNE que les terrains à risques sont à l'extérieur du LET, (le LET est localisé à l'extérieur de la zone à risques de mouvement de terrain identifiée directement au sud du site (voir plan 1/12) ;) (Finalement, le plan 1/12 illustre que tous les ouvrages prévus pour le LET seront localisés à l'extérieur de la zone identifiée à risque de mouvement de terrain) il ne mentionne pas qu'ils sont à proximité. Un glissement de terrain ne se limite pas, dans son déclenchement, à un périmètre clôturé ou dessiné sur une carte. Ces analyses doivent être approfondies, étant donné la fragilité des sols tant au sud qu'au nord du LET. Cette caractéristique géologique a une forte influence sur les impacts potentiels du site, surtout sur l'ensemble du bassin hydrographique.

On peut retrouver dans certains PASSAGES DE LA DOCUMENTATION DU PROJET LES LIGNES SUIVANTES :

(PR5 Questions commentaires étude provisoire) il est écrit :

12. Veuillez localiser sur carte ou schéma la zone à risque de mouvement de terrain identifiée directement au sud du site (page 3-3 de l'EIE). Il serait plus que souhaitable que cela soit fait pour permettre l'évaluation de la dangerosité du site. Dans la carte de topographie et de localisation du site (PR3-2 Annexe 1 F01 topographie localisation Site) on identifie bien une bande de terrain située sur les lots ( 4589-4590-4591-2 orientation nord est ) ainsi que sur les lots (4600-4601) par où passe le collecteur de lixiviat. Cette bande de terrain est inscrite noir sur blanc sur la carte comme étant un secteur à risque de décrochement et de glissement de terrain. On sait par expérience, à quel point, un coup d'eau ou un changement dans le bassin hydrographique d'une telle zone, peut provoquer une catastrophe. Le point de la page suivante est directement lié à cette analyse.

L'enlèvement du couvert végétal sur la terrasse peut être la cause de graves problèmes. L'eau qui autrefois était retenue par la végétation sera libre d'y faire un travail d'érosion.

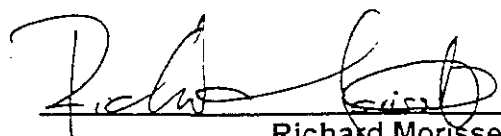
#### Le système d'imperméabilisation et de collecte du lixiviat

16. Des précisions sont nécessaires concernant la mention, à la page 3-18, à l'effet que le fosse d'interception des eaux souterraines claires provenant des secteurs non exploités, favorisera l'évacuation des eaux de ruissellement provenant du front d'enfouissement. Est-ce que cette indication est en lien avec le recouvrement temporaire indiqué au plan 5110 ? Comment va-t-on s'assurer que ces eaux de ruissellement ne seront pas contaminées, notamment par leur contact avec les matières résiduelles ? Quelle est la nature de ce recouvrement temporaire ?

Il y a aussi beaucoup d'éclaircissements à obtenir sur certains points entre autres sur les analyses relatives au sol en interaction avec l'eau. Les résultats des essais de perméabilité sont douteux. Les analyses actuelles se basent sur des résultats qui ne tiennent pas compte de l'état du terrain à venir compte tenu de sa fragilisation croissante durant l'exploitation. Elles sont donc spéculatives. Il n'y a aucune étude d'impact produite sur l'enlèvement du couvert végétal (arbres et plantes diverses) sur plusieurs hectares (un paramètre majeur) et des conséquences que cette action aura sur la nappe phréatique et sur le bassin hydrographique. C'est la raison pour laquelle les études des eaux souterraines et de ruissellement sont incomplètes. Ce paramètre n'est pas analysé. Ce qui met en doute la viabilité du site, tant pour sa sécurité au niveau environnemental que pour la santé publique. L'eau en provenance du LET ou qui circule à travers celui-ci est une grande préoccupation pour les citoyens. La preuve n'est pas faite que cette dernière n'est pas liée par sa proximité aux puits artésiens des zones de Matane sur mer et de Grand détour.

Je crois que la version finale de l'étude d'impact et le rapport intitulé "réponses aux questions et commentaires" ne cautionnent pas les exigences de la directive du Ministère de l'Environnement, surtout sa nouvelle politique de l'eau. Ces documents contiennent des analyses incertaines. Elles se basent sur des paramètres (terrain, tonnage, situation régionale, climat, autres besoins de la ville etc) dont les conditions actuelles ne reflètent pas celles de l'avenir. Même les conditions climatiques spéculatives font l'analyse. Ces études ne suggèrent pas d'autres options dans les techniques qui seront utilisées, dans la recherche d'un compromis pour l'emplacement du LET et aussi pour le tonnage qui y sera enfoui \*. Je demande donc que soit reconsidérée l'importance du site et peut-être même son emplacement, considérant surtout la possibilité qu'il n'y ait pas de changement pour la situation à risque ci-haut mentionnée !

\* le compostage et le recyclage en augmentation constante est un but atteindre de la plus grande importance.



Richard Morisset  
citoyen matanais conscient, soucieux et actif

## Richard Morisset



Né à Mont-Joli en 1965 il vit à Matane depuis 1978. Il a complété des études en technologie au Cégep de Matane.

Épris de liberté, passionné de bicyclette et de plein air il

découvre autant les montagnes que les rivières, de même que des gens complices et amoureux de la vie comme lui. Sa fréquentation de l'astronomie le rend un familier de Vénus et du Soleil.

Un voyage dans les Maritimes en 1992 lui fournit l'occasion d'y découvrir une ressemblance avec sa terre gaspésienne. Il décide alors de se consacrer à sa passion, l'exploration de son coin de pays.

Il se démit comme un amant de toutes les formes d'expressions artistiques et un amoureux de la nature. Observer les couleurs qui l'entourent, la lumière qui a nulle autre pareille à travers les levers et les couchers de soleil de sa Gaspésie lui procure la joie et la sérénité nécessaires à son bien-être.

Bravo Richard!

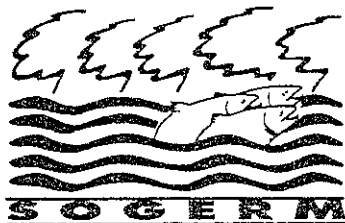
# Mont Saint-Pierre

ô chaîne, ô troupeaux,  
ô puissamment mer!  
Que de vertigés amarrés  
à même le cœur et la marée!  
Voici que des mondes roulent  
du couchant rougi  
aux grèves d'orient.

Noël Audel - Maria  
auteur de *À l'ombre de l'épervier*  
Extrait de *Parallèle* - Édition de l'arc  
Figures

Conservons nos acquis,  
patrimoine naturel et  
ressources exploitables.  
Préservez notre cadre de vie  
synonyme de santé et  
de qualité de vie.  
Coûts avec le savoir acquis  
et non pas de façon destinée  
à nous égarer.  
Offrons à nos enfants  
et à nos petits le plus beau cadeau  
le plus beau cadeau.





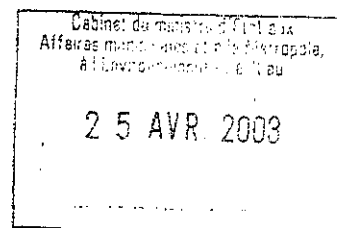
184

CR3

Établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire  
à Matane

Matane

6212-03-0a1



Matane le 18 avril 2003

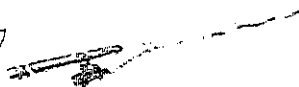
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart  
375, Boul. René-Lévesque Est, 30<sup>ième</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

Madame, Monsieur,

Le 10 avril 2003, la Société de gestion de la Rivière Matane inc (Sogerm), tenait sa réunion régulière de conseil d'administration et un sujet à l'ordre du jour a particulièrement retenu l'attention et a fait l'objet de nombreuses discussions. En effet, le projet de méga site d'enfouissement sanitaire à Matane soulève beaucoup de questions et crée de nombreuses inquiétudes.

Le bassin de la rivière Matane étant situé relativement près de l'endroit retenu, les possibilités d'écoulement de lixiviat vers le lit de la rivière font craindre un désastre écologique. La rivière Matane est une des plus importantes rivières à saumon du Québec et connaissant déjà la vulnérabilité et la fragilité de la ressource saumon, les dirigeants de la Sogerm ne veulent prendre aucun risque à ce niveau.

De plus, la Société de gestion de la Rivière Matane gère le principal attrait touristique de la région de Matane, soit le "poste d'observation de la passe migratoire du Barrage Mathieu-D'Amours", et à ce titre reçoit de 30,000 à 40,000 visiteurs annuellement. Actuellement, rien au niveau de l'étude ne démontre que l'air ne sera pas pollué et qu'aucune senteur désagréable ne sera perceptible. Nous connaissons tous des endroits, villages ou villes, où les odeurs générées par différentes installations (usines ou autres) font fuir les touristes.



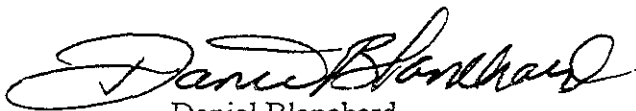


En tant que gestionnaire délégué de la Société de la faune et des parcs du Québec, et pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, nous croyons de notre devoir de nous opposer à ce projet de lieu d'enfouissement technique et croyons que des informations additionnelles nous sont nécessaires. La Sogerm le considère comme une menace pour la rivière et ne peut l'approuver en sachant que tous les impacts n'ont pas été évalués et qu'il existe des risques que la qualité de vie en général à Matane, ainsi que celles de l'eau, de l'air et des sols soient gravement compromises.

Nous vous demandons donc que la version actuelle soit revue.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et demeurons dans l'attente de nouvelles réconfortantes de votre part.

Recevez l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniel Blanchard  
Président de la Sogerm



ASSOCIATION DES  
CHASSEURS ET PÊCHEURS  
RÉGION DE MATANE INC.  
C.P. 211 - MATANE, Q.C.  
G4W3N1

184

CR3

Établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire  
à Matane

Matane

6212-03-0a1

Ministère de l'Environnement  
212 rue Belzine,  
Rimouski Qc  
G5L 3C3

Objet : demande d'audiences publiques,

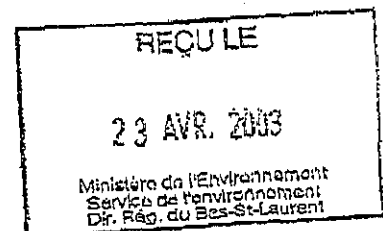
À la direction,

Lors de sa réunion du 9 avril 2003, l'Association des Chasseurs et Pêcheurs de la Région de Matane s'est inquiétée devant l'ampleur du projet de la Ville de Matane de se doter d'un méga-dépotoir, et souhaite la tenue d'audiences publiques avant que ne soient accordés les permis d'opérer un tel site.

Proposition jointe.

Au nom de l'Association,

Louis Pelletier, secrétaire





ASSOCIATION DES  
CHASSEURS ET PÊCHEURS  
RÉGION DE MATANE INC.  
C.P. 211 - MATANE, QC.  
G4W 3N1

Résolution 1100403

Objet :  
Réserves quant à l'installation d'un méga-dépotoir.

L'Association Chasseurs et Pêcheurs de la Région de Matane émet de sérieuses réserves face à l'installation d'un méga-dépotoir que compte exploiter la Ville de Matane, particulièrement à cause des dangers de contamination que présente un projet de telle envergure.

Les changements à l'environnement qu'entraînera un dépotoir de cette ampleur risquent d'avoir des impacts importants sur la faune et ses habitats. L'Association doit donc s'opposer à tout projet dont les risques peuvent entraîner trop d'effets dangereux, incontrôlables et néfastes pour l'environnement.

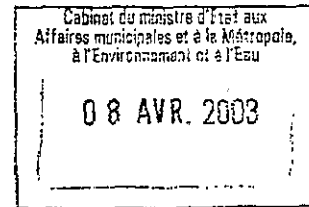
Proposée par Richard St-Gelais  
Secondée par Lauréat Vaillancourt  
Adoptée à l'unanimité.

Extrait de la réunion du 9 avril 2003

Louis Pelletier, secrétaire

Matane, le 5 avril 2003

Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart,  
675, boul. René-Lévesque Est,  
30<sup>ème</sup> étage, Québec. G1R 5V7



**Motif :**

**Demande d'audience publique concernant la concentration des ordures de 65 municipalités, dans un site d'enfouissement logé à l'ouest de la ville de Matane.**

A qui de droit,

Vous trouverez, ci-joint, le tableau qui résume l'étude d'impact, faite par la firme André Simard, sur le milieu environnant l'accueil d'un dépotoir additionnel, situé à l'entrée ouest de la ville de Matane, d'une superficie de 50 hectares. Les spécialistes préfèrent dire « site d'enfouissement sanitaire », des mots trompeurs parce que l'on superposera en étages sur une hauteur d'environ 20 mètres.

L'étude d'impact cite 41 facteurs touchés de quelque façon par la pollution. Ils généreront des effets négatifs sur l'environnement avec différente intensité. A la question posée : quels seront alors les effets positifs de l'aménagement de ce site ? Les spécialistes ont répondu, il y a un besoin.

Il y a un besoin, nous en convenons, ce besoin de réorganiser un dépotoir n'est pas prédestiné à un seul terrain. Certes, ce lieu d'accueil des dépôts, sur un terrain « plat » est alléchant. Il est situé à l'entrée de la ville de Matane, entre le fleuve, la rivière à saumons de Matane et le ruisseau le Petit-Bras de la Rivière-Blanche. Il est près des sables que le projet va avoir besoin, il est près d'un pic à gravier, en plus il y a un sous-sol argileux et le bassin d'épuration des eaux usées de Matane offre une capacité de réception. Le gros lot en somme. Tout ce qu'il faut pour ne pas chercher plus loin et économiser des sous.

L'économie est le poids qui fait pencher la balance. Le chiffre publié serait de \$376,000. dollars par an pour une population autour de 21,000 personnes dans la M.R.C. de Matane, ce qui représente une économie approximative de \$18.00 par personne. Considérant les impacts négatifs, autres, cités plus bas et conséquents à ce projet nous pourrions bien perdre au-delà de cette somme.

La seule note positive que nous, dames de l'AFÉAS de Bon-Pasteur, voyons, serait que les M.R.C. investies dans le projet, pourraient davantage profiter de notre centre de tri de la récupération des déchets de Matane.

Mais pourquoi pas profiter de cette ouverture de récupération pour sensibiliser et installer nos paroisses avec leur propre centre de tri. Le travail restera à proximité, la couche d'ozone brisée par le monoxyde de carbone sera épargnée et la population apprendra à gérer son environnement. Pourquoi faire payer très cher et déresponsabiliser ? A la question posée : Quels ont été les efforts de recherche faits pour relocaliser le dépotoir ? La réponse dite : « Le site de Matane à tout ce qu'il faut, pourquoi chercher plus loin. »

**Une perturbation** irraisonnée, irresponsable, irréparable et à effet de bombe dans le milieu :

Ce site abrite déjà : un bassin d'épuration et d'épandage de boue de Smurfit Stone, deux bassins d'épuration et un épandage de boue de Tembec, un bassin d'épuration de la Ville de Matane. Il faut additionner un dépotoir fermé vers les années 1985, plus le site actuel logeant notre dépotoir de la Ville de Matane et un dépotoir de boue de fausse septique. Tout cela sur des terrains avoisinants, entre notre fleuve St-Laurent et notre rivière à saumons.

Les spécialistes ont expliqué que les terrains sont déjà perturbés, pas de problèmes, nous pouvons continuer à faire davantage. Ajoutons 40,000 tonnes par an pendant 50 à 60 ans. Qu'est devenue notre conscience sociale et à quoi sert l'intelligence humaine ? Notre milieu d'accueil des dépôts souffre d'un cancer avancé et plutôt que de le soigner, nous l'empoisonnerons à sa pleine capacité jusqu'à l'irréparable. Que quelqu'un nous vienne en aide.

Nous ne pouvons passer outre la pollution de l'air, de l'eau et des sols :

#### **Pollution de l'air :**

Toute la population située à l'ouest de la Ville de Matane a déjà des problèmes à respirer conséquemment à nos installations d'épuration et d'entreposage des déchets. Et nous allons ajouter sans considération. Augmentation des camions de vidange dans la ville, l'un dit 20, l'autre 65 par jour, faisons une moyenne de 35-40 ; ces camions émettront du monoxyde de carbone, ils souleveront la poussière, ils dégageront des mauvaises odeurs et ils embarrasseront les routes. Ces stocks déjà entreposés sans réfrigération dégageront des odeurs nauséabondes en les versant sur le dépotoir. Il y aura des biogaz émis et des gaz d'échappement par la suite même si des mesures de destruction de gaz seront installées.

#### **Pollution de l'eau :**

Les travaux modifieront le réseau de drainage des eaux de surface, de la nappe phréatique et augmenteront les risques de contamination de ces eaux. Il est plus certain que les eaux seront contaminées. Des résidants de Matane-sur-Mer ne sont pas branchés au réseau d'aqueduc de la ville. Leurs puits seront contaminés. Un danger similaire sera développé touchant les pâturages adjacents, des terres

agricoles ; les bactéries seront transportées par les goélands et la vermine sur l'herbe qui servira à nourrir les animaux. Cas vécu à Matane.

Les eaux de surface étant contaminées, les eaux souterraines le deviendront. Le bassin d'épuration de la Ville de Matane se déverse dans le fleuve. Est-on assez tout-puissant aujourd'hui pour donner des directives sans faille à des eaux souterraines et à créer une étanchéité à l'égard de tous risques. Prenons des petits exemples, la tuyauterie de nos maisons et les fausses septiques installées avec les nouvelles normes. Le bon travail de ce réseau va se faire pendant les 5 premières années, après la tuyauterie commencera à cumuler les gras, les cheveux et des parcelles de petits déchets, le système sera déjà beaucoup moins efficace.

Prenons le gravier et le sable filtrants le milieu naturel des fausses septiques, ils s'encombrent de toutes sortes de matière gluante et ils ne sont plus capables de répondre à l'efficacité du travail demandé. Dans 15-20 ans, les eaux épurées du bassin de Matane, seront toujours déversées dans le fleuve et ils auront un niveau d'impureté beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui.

Que se passerait-il s'il arrivait une contamination des eaux de notre rivière Matane et soulignons qu'elle se fusionne au fleuve ?

#### **Pollution du sol :**

Dans 50 ans les sols seront irrécupérables et déjà on mentionne des bandes de terre avec des risques de glissement. Et l'on ajoute le déboisement en sus. Avec quoi va-t-on retenir ces terrains, avec quoi va-t-on purifier l'air ? Nous allons vers une catastrophe écologique.

#### **Qualité de vie :**

A-t-on le droit de nous empoisonner la vie ? La responsabilité sera sur la conscience de celui qui prendra la décision. Trois éléments sont essentiels pour vivre, l'air, l'eau et la nourriture. Ce projet hypothèque deux d'entre eux, l'air et l'eau, et manger dans la peste, ce n'est même pas plaisant.

Le gouvernement aura beau vouloir améliorer le rapprochement et la condition des familles, si les enfants ne peuvent plus jouer dans les cours familiales et les parcs à cause de l'air irrespirable, si la famille entière souffre de maladie respiratoire, aurons-nous gagné dans la qualité de vie ?

Cette pollution vivra en notre milieu, en augmentant, pour les 50-60 prochaines années, plus les 30 années supplémentaires où les vapeurs continueront à s'évaporer. Les terrains prendront 200-300 ans à se régénérer, s'ils y parviennent. Les conditions n'étant pas naturelles, nous ne savons pas quelle maladie monstrueuse en sortira. Un monstre enfante des monstres. L'avenir de nos petits-enfants sera compromis.

#### **L'exode :**

Nos élus municipaux prônent le développement touristique. Quelle controverse ! Le terrain du dépotoir choisi est à l'entrée de la ville, sur la route 132. La route d'accès pour s'y rendre est à proximité du port de Mer. Peut-on gérer un dépotoir à ciel ouvert,

sans respirer des odeurs et sans respirer les odeurs de gaz brûlés par les torchères. Y-a-t-il seulement un seul touriste qui a pour objectif d'aller respirer les mauvaises odeurs ? Le touriste va fuir notre ville et nous perdrons les retombées économiques. Peut-on se le permettre ?

Les retraités de la ville de Matane fournissent facilement le tiers des argents dans les revenus d'administration de la ville et de ses commerces. Est-ce qu'il y a un seul retraité qui a signé un contrat de s'engager à respirer la peste ? Nous perdons nos jeunes adultes parce que nous n'avons pas de travail à leur offrir. Les parents iront rejoindre leurs enfants. Ils restaient à Matane à cause du milieu agréable de l'environnement. Cette condition ne sera plus au rendez-vous. Nous pouvons prévoir l'exode des retraités.

Ceux qui partiront, seront les mieux nantis, capables de perdre sur la vente de leur maison, capables de se payer un déménagement, les autres subiront leur sort. Conclusion est que la population s'appauvrira.

### **L'appauvrissement :**

L'information nous a révélé que certaines municipalités ne voulaient pas de notre monstrueux dépotoir. Le maire de Les Méchins nous expliquait que les coûts de déplacement des ordures allaient ruiner sa population, déjà pauvre. Et il argumentait en disant que la population avait investi dans un dépotoir en tranchées et que ce site répondait à leur besoin pour les 15 prochaines années à venir. Ces gens vivent déjà des coûts supplémentaires occasionnés par la fusion des municipalités, peut-on leur imposer le luxe d'un dépotoir de \$20,000,000.00, des frais de déplacements d'ordures, d'entreposage et de dépôt. C'est vraiment des négociations avec des couteaux sur la gorge. Qui survivra ?

Que répondriez-vous à M. Renaud, rue de Gaspé qui demande ? La ville de Matane est-elle assez riche pour acheter \$20 millions de dollars de pollution ? Et il ajoutait, faut-il avoir une conscience professionnelle pour acheter de la pollution et nous empoisonner la vie avec l'argent de nos taxes ?

Le gouvernement crée et oblige des normes d'installation et de travail pour contrer la pollution. C'est bien ! C'est son travail et il faut que cesse cette surabondance des déchets. Le gouvernement subventionne la productivité. Le produit fini a besoin d'un acheteur. La technique avance rapidement, le produit consommé se démode très vite et il vient nous rejoindre au dépotoir. C'est de là que vient nos montagnes d'ordures.

Si c'est bien de subventionner la source du problème, ne serait-ce pas bien de subventionner la fin du problème plutôt que de se donner le plus beau rôle, de créer les normes et de refiler la facture aux gens moins bien nantis.

Nous, Dames de l'AFÉAS du Bon-Pasteur de Matane, sommes vraiment inquiètes pour l'avenir de notre environnement et de notre portefeuille, c'est pourquoi **nous demandons une audience publique** pour connaître l'opinion des gens. Cette étude d'impact a été montée avec discrétion donc sans consultation populaire.

Afin d'être conciliantes, nous accepterions ce projet réduit pour accueillir les dépôts de la M.R.C. de Matane et nous jugeons que c'est encore beaucoup trop.

Nous soulignons qu'il y a quand même d'autres possibilités des gestions d'ordures pour nous : soit d'élever la montagne actuelle ou soit de remplir l'entre deux de l'ancien site et de l'actuel site.

S'il pouvait y avoir une volonté du gouvernement de sortir ces ordures de nos villes, de les mettre en dehors des populations et les installer avec des bioréacteurs. Ce serait une gestion gagnante des années 2000 et un pas vers le progrès.

Merci, de donner suite à notre demande et de réfléchir avec nous, les besoins. Respectons la terre si nous voulons qu'elle nous respecte et nous fasse vivre.

AFÉAS du Bon-Pasteur de Matane

*Claire Desjardins* ✓

Claire Desjardins (présidente de l'AFÉAS)

*Carmelle St-Gelais* ✓

Carmelle St-Gelais (rédactrice de cette demande)  
(membre de l'AFÉAS)

Signatures des membres du comité d'étude :

*Marie Morisset* ✓

*Jacqueline Turbide* ✓

*Colombe Guinard* -

*Lodette Larou* ✓



Matane, le 15 avril 2003

Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart,  
675, boul. René-Lévesque Est,  
30<sup>ème</sup> étage, Québec. G1R 5V7

Cabinet du ministre d'Etat aux  
Affaires municipales et de l'Environnement  
à l'Environnement

16 AVR. 2003

**Motif :**

**Appui apporté à la demande d'audience publique concernant la concentration des ordures de 65 municipalités, dans un site d'enfouissement logé à l'ouest de la ville de Matane.**

A qui de droit,

Nous, Dames de l'AFÉAS du Bon-Pasteur de Matane, avons fait une demande d'audience publique concernant l'installation d'un site d'enfouissement sanitaire, à Matane.

Le Comité d'étude vient au nom de toutes les membres de notre association vous certifier la présence de la signature d'une pétition contestant ce méga projet. La somme des signataires s'élèvent à

5763 conformes à aujourd'hui.

Nous joignons une copie de la formule qui à circuler et soulignons que le travail n'est pas terminé considérant le peu de temps que nous avons eu à notre disposition. Nous la comptabiliserons complètement et la mettrons à votre disposition lors de la tenue des audiences, si votre bonté voulait bien nous les accorder.

Si par contre, il était de votre souhait de la voir avant, nous nous ferons un plaisir de suivre vos recommandations et de vous la présenter.

Merci à vous décideurs du bien de l'environnement, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Claire Desjardins (présidente de l'AFÉAS)

*Claire Desjardins*

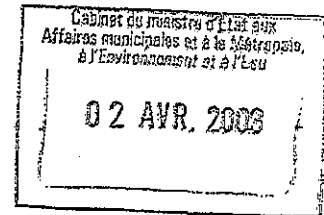
*Carmelle St-Gelais*  
Carmelle St-Gelais (rédactrice de cette demande)  
(membre de l'AFÉAS)

Signatures des membres du comité d'étude :

Nom	adresse	no téléphone
<i>Marie Mauriac</i>	--	
<i>Colombe Guinard</i>	--	
<i>Jacqueline Tschede</i>	--	
<i>Colette B. Gannon</i>		

Matane, le 28 Mars 2003

Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7



objet : demande d'audience publique

Bonjour,

Je me nomme Joël Marquis, Contrôleur de la qualité à l'usine des Fruits de Mer de l'Est du Québec à Matane.

En date du 25 mars dernier, j'assistais à une soirée d'information à l'auberge LE RIOTEL de Matane au sujet du futur « LET » qui sera établis en périphérie de cette même municipalité.

Que de surprises j'ai retenues de cette soirée! Premièrement, l'une des raisons pour lesquelles on a désigné ce lieu pour l'établissement de futur « LET » est que « c'est une zone de terre déjà souillée. Pourquoi ne pas la souiller davantage ». Je trouve cette raison, mis à part toutes les autres d'ordre géographique, hydrographique ou géodésique, un peu boiteuse » Cette réflexion donne t-elle le ton à la manière dont ces travaux seront exécutés et gérés ? J'espère que non!

Deuxièmement, on parle d'une trentaine de camions / jour en moyenne de plus qui circuleront vers ce site, pendant sa période d'exploitation. Les ingénieurs présents n'ont pas été capables de nous garantir l'étanchéité de ces bennes. Prétextant que cela revenait à l'exploitant et au comité de vigilance d'y voir. Voilà une belle manière d'installer une infrastructure délicate environnementalement parlant et de se défaire de sa responsabilité assez rapidement!

Troisièmement, à la proposition des anciens puits de la mine de la municipalité Murdocville, on m'a fait l'éloge des problématiques rencontrées dans un cas semblable avec un puits de mine désaffecté dans le Nord de l'Ontario, sans plus rien dire. Cette possibilité vers Murdocville, a-t-elle oui ou non été envisagée et est-elle envisageable?

Quatrièmement, Nous sommes à l'air de la récupération et du recyclage. Je n'en ai point entendu parler ! Le Maire d'une municipalité, avoisinante, est venu se plaindre des coûts que subirait celle-ci, pour venir porter, au LET de Matane, des débris de construction. La réaction des promoteurs invités a été nulle. A titre de suggestion, je sais que la CIE PANVAL de SAYABEC a pris une entente avec l'entreprise Matanaise « Les Armoiries Coulombe » afin que cette dernière leur achemine leurs résidus de bois. LA CIE PANVAL, à ce moment les utiliseront à des fins « X ».

Pourquoi cette entente ne pourrait-elle pas être prise avec le maire récalcitrant ainsi qu'avec les autres municipalités du territoire impliqué. On pourrait leur offrir d'aller récupérer la matière ligneuse (résidus de construction ou de démolition). Faisant suite à cette entente, un « chippeur » mobile pourrait être acquis, afin de faire d'une pierre deux coups. Soit régler les inquiétudes relatives aux coûts de transport tout en maximisant le LET de Matane. Tout comme la collecte actuelle des matières récupérables et recyclables.

Cette idée, elle est effective en CALIFORNIE, afin d'éliminer toute matière ligneuse gênante. Il s'agit effectivement d'un « chippeur mobile » où palettes et rouleaux de bois y trouvent leur compte !

Voilà ces points, auxquels je crois, ont été laissés en suspens lors de cette soirée d'information sur l'installation d'un futur LET à Matane. Des points que je vois comme importants, vu la taille du projet. Des points qui pourraient être évalués lors du passage d'une audience publique à Matane.

On désire prôner l'environnement, et bien prônons-la jusqu'au bout, maintenant, pas dans cinquante ans. A ce moment on pourrait se retrouver de nouveaux aux prises avec, je ne sais quoi, un LET encore plein et des interrogations du genre « on aurait dû ! »

Joël Marquis